

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 8 février à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance en rendant hommage à Mme Ouiam MOURAJID, conseillère municipale, décédée le 1^{er} février, à l'âge de 35 ans.

Il informe l'assemblée que celle-ci repose désormais dans la terre de ses ancêtres, dans la sépulture familiale, à El Rachida au Maroc.

Il reprend ensuite son parcours scolaire vernoliteain et les rencontres avec Madame Josiane EMOND, professeur de mathématiques ainsi que Martine VIVES, toutes deux conseillères municipales de Vernouillet.

Elève brillante, elle a poursuivi son cursus scolaire au lycée de Dreux puis des études supérieures exigeantes de pharmacie qui l'ont conduite à exercer dans l'humanitaire en devenant « pharmacienne sans frontière » auprès des populations, entre-autres, de Madagascar et d'Afrique.

Sur le champ sportif, elle fut également handballeuse portant haut les couleurs de Vernouillet et de Dreux.

Pharmacienne d'officine, elle exerça dans l'agglomération chartraine où elle suscita l'unanimité de ses collègues.

Elle prit ensuite la responsabilité et la direction de la pharmacie de Jouy il y a environ deux ans. Les témoignages reçus en mairie font tous preuve de la qualité de son engagement auprès de la population qu'elle desservait.

De la même façon, elle a assumé son engagement auprès du Conseil municipal jusqu'au bout, en dépit de la maladie, sur les champs de la citoyenneté et en particulier pour l'expression des femmes, des jeunes, donc de l'avenir.

Avec son départ, c'est une partie de l'avenir de l'équipe municipale qui nous a quittés.

Monsieur le Maire conclut son intervention en promettant d'honorer sa mémoire en poursuivant l'engagement du Conseil municipal sur les champs qu'elle a investis jusqu'à maintenant.



Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte-rendu de celle du 14 décembre 2016.

Le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil municipal son autorisation pour l'ajout de deux points relatifs à la vente d'un bien immobilier et à la Dotation de Soutien à l'investissement local 2017.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces points à l'ordre du jour.



Au titre de la Direction des Finances, Monsieur le Maire aborde le premier point relatif aux tarifs 2017 pour la "piscine".

Il rappelle que, lors du Conseil municipal du 14 décembre, une augmentation des tarifs de 2016 de 1 % avait été décidée sur l'ensemble de ceux-ci et qu'une fine analyse devait être effectuée durant le premier semestre 2017 afin de voter les tarifs ajustés pour la rentrée de septembre.

Il est donc demandé de voter les tarifs "piscine" avec une hausse de 1 % tels que présentés compte tenu des ajustements effectués.

Il n'y a ni remarques ni questions de la part des conseillers.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs piscine 2017 pour le premier semestre 2017.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde ensuite le premier point relatif au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

La Loi ALUR de mars 2014 prend comme principe que les PLU des collectivités soient des plans intercommunaux.

Cette disposition peut connaître des différences d'application.

Le Conseil des Maires de l'Agglomération du 19 septembre 2016 s'est prononcé pour que les communes gardent leur compétence PLU.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'opposition au transfert de la compétence PLU à l'agglomération.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec la modification n°2 du PLU.

Le PLU a été modifié pour répondre à trois objectifs :

- Ouvrir à l'urbanisation un secteur en zone AUX aux Vauvettes pour permettre l'extension d'une entreprise installée sur la ZI des Vauvettes,
- Faciliter la compréhension du public et l'instruction des dossiers d'urbanisme,
- Mettre en place un coefficient d'espaces verts sur les parcelles afin d'assurer une meilleure gestion des eaux pluviales,

- Une annexe au PLU pour donner des indications comme les clôtures sur les zones pavillonnaires.

Une enquête publique a été ouverte du 8 novembre au 9 décembre 2016.

Quatre personnes ont été reçues, en mairie, (dont deux pour un autre sujet) par Monsieur le Commissaire enquêteur qui a donné un avis favorable au projet de modification n°2 du PLU.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette approbation.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification n°2 du PLU.



Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la rétrocession des espaces publics du lotissement "Le Clos du Denier".

Monsieur RUELLE a réalisé un lotissement dénommé « Le Clos du Denier » en 2008 qui a été modifié en 2010.

Il était prévu que lorsque les prescriptions respectant le dossier d'urbanisme seraient constatées, la Ville reprendrait ces voiries, réseaux et espaces verts dans l'espace public de la commune.

Le constat ayant été réalisé, le Conseil municipal est invité à débattre.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la reprise de la voie « Le Clos du Denier », ses réseaux et espaces verts dans le domaine public communal.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017.

Ce dispositif d'aide à l'investissement est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants.

Les priorités de l'Etat ont été transmises ainsi que les taux de subvention potentiellement mobilisables.

Sur cette base, le choix s'est porté sur deux dossiers hiérarchisés au titre des bâtiments :

1. Mise aux normes cuisine centrale

161.600 € HT

Revêtement sol	50 000 € HT
Reprise de caniveaux	10 000 € HT
Acquisition de matériel de cuisine	81 600 € HT
Gaines de ventilation	20 000 € HT

2. Mise aux normes du groupe scolaire Victor Hugo 142.000 € HT

Mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite)	52 000 € HT
Sécurisation des cours	75 000 € HT
Marquage au sol	7 000 € HT
Bac à sable	3 500 € HT
Remplacement du jeu « ANACONDA »	4 500 € HT

Le Conseil municipal est invité à débattre et se prononce favorablement, à l'unanimité, pour proposer ces deux dossiers auprès des services de l'Etat.



Au titre de la Direction de la Politique de la Ville, Monsieur Damien STEPHO, Maire-adjoint, enchaîne avec le point relatif au dispositif "participation citoyenne".

Monsieur Damien STEPHO rappelle que lors de la signature du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Monsieur le Sous-préfet a souhaité que ce Contrat Local soit un outil vivant pour la commune.

Il précise également que la sécurité reste une des priorités pour la Ville.

Une fiche action sur le dispositif "participation citoyenne" a donc été réalisée afin de rendre acteurs les habitants de la ville.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Rassurer la population
- Améliorer la réactivité des forces de police contre la délinquance
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Ce dispositif complète l'action de la police municipale et la police nationale.

Cet outil est piloté par Monsieur le Maire et l'Etat et fait partie intégrante du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

M. STEPHO précise également que ce dispositif vient compléter tous les dispositifs participatifs existants en visant le renforcement de l'humain.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne »
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire précise que 3 secteurs ont été retenus (Bois du Chapitre, Nuisement et les Grandes Vauvettes) et que les éléments doivent être mis en place avant la mi-mars.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



Au titre de l'Action sociale, Mme Gisèle QUERITE, adjointe, poursuit avec la signature de l'avenant n°2 au Contrat Local de Santé.

Madame QUERITE rappelle que dès 2012, la Ville s'est engagée dans la mise en œuvre du Contrat Local de Santé et a prolongé cet engagement par un premier avenant afin de mener son évaluation et son renouvellement sur 2016.

Le départ de la coordinatrice chargée de sa mise en œuvre n'a pas permis la réécriture du nouveau Contrat Local de Santé dans les délais prévus à l'avenant n°1.

Il a donc été nécessaire de prolonger l'avenant pour une durée de six mois afin de permettre l'élaboration de nouvelles orientations stratégiques et l'écriture du nouveau Contrat Local de Santé pour la période 2017-2020.

Ce contrat est à adapter aux difficultés du terrain.

Pour mémoire, ce contrat a pour objectifs de lutter contre les inégalités de santé et articule ses actions autour des thèmes suivants :

- Axe 1 : faciliter l'accès des habitants à la prévention et aux soins
- Axe 2 : agir sur les déterminants de santé (nutrition, addictions, environnement)
- Axe 3 : promouvoir le bien-être et la santé mentale des habitants
- Axe 4 : promouvoir la santé de la mère et de l'enfant

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour une durée de 6 mois.

Monsieur le Maire souhaite que le Contrat Local de Santé fasse partie intégrante du Contrat de Ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le renouvellement de cet avenant n°2 et autorise Monsieur le Maire à le signer pour une durée de 6 mois avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde le premier point sur table relatif à la vente d'un bien immobilier situé 7 rue Armand Dupont.

Ce bien est inhabité depuis plusieurs années et des travaux de mise aux normes sont à effectuer.

Monsieur CHAPLAIN et Melle MARIE se sont portés acquéreurs de la propriété.

Ce bien a été estimé par France Domaine à 165 000 € HT mais compte tenu des travaux à réaliser, il est proposé de vendre ce bien au prix de 135 000 € net vendeur au profit de Monsieur CHAPLAIN et Melle MARIE.

Le compromis de vente sera établi par l'agence Normile Immobilier et l'acte authentique dressé par Maître LEVY, notaire de la commune.

Cette vente sera complétée par celle d'une partie du terrain distrait de l'emprise foncière totale.

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur la vente de ce bien.



Monsieur le Maire conclut l'ordre du jour avec le second point sur table relatif à la Dotation de Soutien à l'investissement des communes.

Il explique qu'une circulaire préfectorale, en date du 2 février 2017, nous informe qu'il y a un renouvellement de l'enveloppe d'attribution de subventions visant le soutien à l'investissement pour l'année 2017.

Le dépôt du dossier doit être réalisé pour le 28 février 2017 avec fléchage des opérations en fonction de plusieurs critères, qui sont :

- ◆ La rénovation thermique,
- ◆ La transition énergétique,
- ◆ Le développement des énergies renouvelables,
- ◆ La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- ◆ Le développement des infrastructures en faveur de la mobilité,
- ◆ Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- ◆ Le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- ◆ La réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La proposition de présentation du dossier à l'Etat fera l'objet d'une déclaration d'intention sur un dossier travaillé en commission et après validation du Conseil municipal de mars 2017.

Le choix pourrait se porter sur le critère "développement de l'infrastructure" pour accompagner le développement maîtrisé de la Ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer deux dossiers, par anticipation, au titre de l'année 2017. Ceux-ci seront présentés au prochain Conseil municipal.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Deux contrats de prêt d'un montant de 160 000 € et 115 000 € sont signés avec la Caisse d'Epargne pour le financement des investissements 2016,
- ✓ Arrêté portant décision de procéder à un virement de crédits sur le budget principal de la Ville d'un montant de 20 987 € du chapitre dépenses imprévues (022) au chapitre Frais d'étude Gymnase Marcel Pagnol (1403),
- ✓ Six contrats de prêts sont signés avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux suivants :
 - Travaux d'effacement des réseaux (électricité et téléphonie) rue Pierre Joseph à Vernouillet,
 - Travaux d'accessibilité dans les écoles Gérard Philipe et Louis Aragon,

- Travaux de sécurisation et d'économies d'énergie dans les écoles Gérard Philippe et Louis Aragon et création d'une classe à l'école Jules Vallès,
 - Travaux de voirie,
 - Travaux de rénovation énergétique à l'Hôtel de Ville de Vernouillet,
 - Travaux d'éclairage public à Vernouillet,
-
- ✓ Considérant que la piscine municipale alloue des créneaux horaires pour permettre la réalisation des programmes scolaires, des avenants ont été signés avec le collège Marcel Pagnol de Vernouillet, le collège Martial Taugourdeau de Dreux, le collège Louis Armand de Dreux et le collège Nicolas Robert de Vernouillet, pour l'année scolaire 2014/2015,
 - ✓ Considérant que des séances de natation sont dispensées par la piscine municipale, un avenant est signé avec la Mairie d'Ezy sur Eure (27) pour la période du 5 septembre 2016 au 27 janvier 2017,
 - ✓ Un marché est passé avec la Société ELIS de la FRENAYE (76) pour la location et l'entretien des vêtements de travail pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2017, reconductible une fois par tacite reconduction,
 - ✓ Considérant les diverses animations autour de la calligraphie organisées par la bibliothèque municipale au mois de mars 2017, un contrat est passé avec M. Mohamed Salih d'ORLEANS (45) pour une exposition de tableaux de calligraphie et d'outils de collection du 1^{er} au 30 mars 2017, une conférence sur « l'histoire de l'écriture » et un atelier d'initiation à la calligraphie le samedi 4 mars 2017,
 - ✓ Considérant les diverses animations autour de la mosaïque organisées par la bibliothèque municipale aux mois d'avril et mai 2017, un contrat est passé avec Mme Iule AMADO de PONTGOIN (28) pour une exposition, une conférence et trois ateliers mosaïque,
 - ✓ Afin de soutenir l'action du Centre Social sur le quartier de la Tabellionne, un contrat est passé avec France Artistes de DREUX (28) pour la représentation du spectacle « Zygomar et le gâteau enchanté », le 24 mai 2017,
 - ✓ Un contrat est passé avec l'Association « Compagnie Sable d'Avril » de VIERZON (18) pour la représentation du spectacle « Des rêves dans le sable », organisé par la bibliothèque le 16 juin 2017 à l'Agora.

La séance est close à 22 h 00.